

ORDURES MÉNAGÈRES : RETOUR À L'HORAIRE HEBDOMADAIRE!

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 mars 2015 – À compter du mercredi 1^{er} avril, la collecte des ordures ménagères reprendra sa fréquence hebdomadaire.

Dans le Haut-Richelieu, les ordures sont collectées aux deux semaines durant l'hiver, du début novembre à la fin mars.

Les calendriers de collectes sont disponibles sur le site Internet de Compo-Haut-Richelieu inc., www.compo.qc.ca

Matières non admises aux ordures

- Matières recyclables
- Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition
- Appareils informatiques
- Meubles non rembourrés
- Résidus domestiques dangereux

Une solution écologique existe pour chacun de ces déchets. Renseignez-vous auprès de Compo!

Matelas, meubles rembourrés et tapis

Ces objets sont acceptés lors de la collecte de déchets. Ils doivent être déposés le matin même de la collecte afin d'éviter qu'ils ne soient imbibés d'eau, gelés ou enneigés.

Les tapis doivent être roulés et attachés en petits ballots d'une longueur maximale de 2 mètres et d'un diamètre maximal d'un mètre.

Le mandat de Compo-Haut-Richelieu inc. est de réaliser la gestion intégrée des matières résiduelles de la manière la plus économique possible pour 12 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Pour en savoir plus sur ses activités, visiter www.compo.qc.ca ou la page Facebook www.facebook.com/CompoHautRichelieu.